

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX - Aménagement de la rue Lucien Faure - Opération P 247 prévue au PLU - Acquisition par la Communauté urbaine de Bordeaux à DOMOFRANCE des parcelles de terrain nu cadastrées RX 113, 117 et 121 sises 62 rue Lucien Faure à Bordeaux d'une contenance de 6 048 m² moyennant le prix de 3 948 134, 40 € dont 658 022, 40 € de TVA sur le prix total au taux de 20 % - Autorisation - Décision

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Lucien Faure à Bordeaux, (Opération P 247 du Plan Local d'Urbanisme) la Communauté urbaine de Bordeaux a été amenée à négocier l'acquisition de diverses parcelles de terrain nu cadastrées RX n°113, 117 et 121 sises 62 rue Lucien Faure d'une contenance de 6 048 m².

Aussi, par promesse en date du 16 septembre 2014, DOMOFRANCE s'est engagée à céder « en l'état » à La Cub, trois parcelles de terrain nu cadastrées RX 113, 117 et 121 sises à Bordeaux 62 rue Lucien Faure d'une superficie de 6 048 m² moyennant un prix de 3 948 134,40 € (trois millions neuf cent quarante huit mille cent trente quatre euros et quarante centimes dont 658 022, 40 € six cent cinquante huit mille vingt deux euros et quarante centimes de TVA au taux de 20 %) qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales – Article L 5211-37

VU la promesse unilatérale de cession en date du 16 septembre 2014

VU l'avis de France Domaine n°2014-063V2318 du 22 octobre 2014

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Le projet d'aménagement de la rue Lucien Faure prévu au Plan Local d'Urbanisme nécessite l'acquisition par La Cub des terrains susvisés appartenant à DOMOFRANCE.

DECIDE

Article 1 : d'acquérir « en l'état » auprès de DOMOFRANCE, trois parcelles de terrain nu, sises commune de Bordeaux, 62 rue Lucien Faure, cadastrées RX 113, 117 et 121 pour une contenance de 6 048 m² et ce moyennant un prix de 3 948 134, 40 € (trois millions neuf cent quarante huit mille cent trente quatre euros et quarante centimes dont 658 022, 40 € six cent cinquante huit mille vingt deux euros et quarante centimes de TVA sur le prix total au taux de 20 %) qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine susvisé.

Article 2 : d'imputer au budget de l'exercice en cours la dépense d'acquisition au Chapitre 21 – Compte 2112 – Fonction 822 – CdR KD 00 – Programme 05P114O001 accès pont Jacques Chaban Delmas rive gauche. CODEV C020630031.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes et documents afférents à ces transactions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mme CHAZAL ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 10 DÉCEMBRE 2014

M. JACQUES MANGON